

---

**ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014**

**SOMMAIRE**

<b>Rapport de l'Auditeur Indépendant</b>	<b>2 et 3</b>
<b>Rapport Financier</b>	
<b>Bilan</b>	<b>4</b>
<b>Résultats</b>	<b>5</b>
<b>Évolution de l'actif net</b>	<b>6</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>7</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>8 à 12</b>
<b>Renseignements supplémentaires</b>	<b>13</b>
<b>Annexes 1 à 4</b>	<b>14</b>

---

# JOSEPH CIANCI, CPA

COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
5255 Ouest, Henri-Bourassa, Bureau 304, Ville St-Laurent, Québec H4R 2M6

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de l'Équipe Tremblay – Union Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme sans but lucratif de l'**Équipe Tremblay – Union Montréal**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et 2014, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables

retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Équipe Tremblay – Union Montréal tire ses produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme sans but lucratif de l'Équipe Tremblay – Union Montréal et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et 2014, de l'actif à court terme au 31 décembre 2013 et 2014, et de l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 2014 et au 31 décembre 2013 et 2014.

#### **Opinion avec réserve**

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme sans but lucratif de l'Équipe Tremblay – Union Montréal au 31 décembre 2013 et 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Joseph Ciani, CPA, Auditeur, CA

Ville St-Laurent (Québec)

Le 22 mars 2015

---

# ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

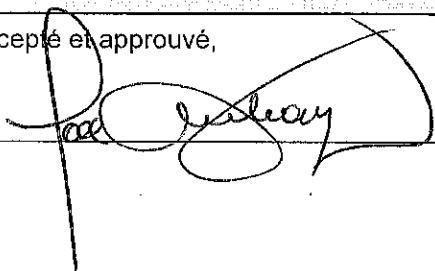
## BILAN

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b><u>À Court Terme</u></b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 166,533	\$ 203,523
Comptes débiteurs (note 3)	<u>14,062</u>	<u>41,309</u>
	180,595	244,832
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b> (note 4)	<u>-</u>	<u>-</u>
	\$ <u>180,595</u>	\$ <u>244,832</u>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b><u>À Court Terme</u></b>		
Comptes créditeurs (note 5)	\$ <u>154,523</u>	\$ <u>180,504</u>
<b><u>Actif Net</u></b>		
Investi en immobilisations corporelles	-	-
Non grevé d'affectation	<u>26,072</u>	<u>64,328</u>
	<u>26,072</u>	<u>64,328</u>
	\$ <u>180,595</u>	\$ <u>244,832</u>

Les notes complémentaires et les annexes 1 à 4 font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,

  
 \_\_\_\_\_, représentant officiel

**ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**  
**RÉSULTATS**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Contributions		
100\$ et plus (note 6 et annexe 1)	\$ -	\$ -
Moins de 100\$ (note 6)	-	-
Prix d'entrée à des activités ou à des manifestations à caractère politique (annexe 3)	-	-
Adhésions (Nil en 2014 et 328 en 2013)	-	3,835
Remboursements par la Ville de Montréal		
Allocation aux partis politiques	-	37,579
Recherche et secrétariat	-	116,736
Dépenses électorales	-	-
Frais d'audit	-	6,000
Transferts de l'agent officiel	-	-
Revenu d'intérêts	66	1,005
Cession d'immobilisations	-	5,360
	<u>66</u>	<u>170,515</u>
<b>Charges</b>		
Transferts faits à l'agent officiel	-	-
Frais de fonctionnement	-	113,086
Frais de recherche et de secrétariat	37,901	440,142
Autres frais de fonctionnement	-	-
Remboursement de contributions	-	2,650
Intérêts et frais bancaires	421	266
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-
Radiation d'immobilisations corporelles	-	14,936
	<u>38,322</u>	<u>571,080</u>
<b><u>Excédent des produits sur les charges</u></b>		
<b><u>(charges sur les produits) de l'exercice</u></b>	\$ ( <u>38,256</u> )	\$ ( <u>400,565</u> )

Les notes complémentaires et les annexes 1 à 4 font partie intégrante des états financiers.

## ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

	<u>Investi en</u>	<u>Non grevé</u>	<u>Total</u>
	<u>Immobilisations</u>	<u>d'Affectation</u>	
	<u>Corporelles</u>		
<b>Solde, au début l'exercice 2013</b>	\$ 14,936	\$ 449,957	\$ 464,893
Excédent des produits sur les charges			
(des charges sur les produits) de l'exercice	( 14,936)	( 385,629)	( 400,565)
<b>Solde, au début l'exercice 2014</b>	-	64,328	64,328
Excédent des produits sur les charges			
(des charges sur les produits) de l'exercice	-	( 38,256)	( 38,256)
<b>Solde, à la fin de l'exercice 2014</b>	\$ -	\$ 26,072	\$ 26,072

Les notes complémentaires et les annexes 1 à 4 font partie intégrante des états financiers.

**ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014**

	2014	2013
<b><u>Flux de Trésorerie Liés aux</u></b>		
<b><u>Activités d'Exploitation</u></b>		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	\$( 38,256)	\$( 400,565)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-
Radiation d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>14,936</u>
	( 38,256)	( 385,629)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	<u>1,266</u>	<u>286,176</u>
	( 36,990)	( 99,453)
<b><u>Activités de Financement</u></b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b><u>Augmentation (Diminution) Nette de la Trésorerie et des Trésorerie au Cours de l'Exercice</u></b>	( 36,990)	( 99,453)
<b><u>Trésorerie et Équivalents de Trésorerie, au début</u></b>	<u>203,523</u>	<u>302,976</u>
<b><u>Trésorerie et Équivalents de Trésorerie, à la fin</u></b>	\$ <u>166,533</u>	\$ <u>203,523</u>

Les notes complémentaires et les annexes 1 à 4 font partie intégrante des états financiers.

## **ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

#### **1- Constitution**

Le Parti a été autorisé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités par le Directeur général des élections du Québec (le « DGE ») le 27 septembre 2001.

#### **2- Principales Conventions Comptables**

##### **Référentiel Comptable**

L'organisme prépare ses états financiers en appliquant les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA – organisme à but non lucratif.

##### **Estimations Comptables**

Pour dresser des états financiers, la direction du Parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Constatation des Produits**

Le Parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de prix d'entrée à des activités ou à des manifestations à caractère politique représentent des montants inférieurs à 60\$ qui n'ont pas été considérés comme des contributions.

##### **Trésorerie et Équivalents de Trésorerie**

La politique du Parti est de présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois et le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de l'encaisse du Parti.

##### **Immobilisations Corporelles**

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période suivante :

	<u>Période/Taux</u>
Améliorations locatives	Durée estimative du bail
Matériel informatique	33.3% et 50%
Mobilier	10%

Au cours de l'exercice, le Parti a radié son mobilier afin de ramener sa valeur comptable à sa valeur nette de réalisation. La radiation s'est élevée à \$14,936.



## **ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

#### **2- Principales Conventions Comptables (suite)**

##### **Dons Reçus Sous Forme de Biens ou de Services**

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des dons reçus sous forme de biens ou de services. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces biens ou services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, l'ensemble des dons reçus sous forme de biens ou services n'est pas constaté dans les états financiers.

##### **Instruments Financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, selon le classement décrit ci-dessous. La catégorie dans laquelle sera classé l'instrument dépend de la raison pour laquelle il a été émis, de ses caractéristiques et de sa désignation par le Parti. Les normes exigent que les actifs financiers soient classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou autres passifs. Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Les normes exigent également que tous les actifs et les passifs financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de certaines opérations entre parties liées, et qu'ils soient par la suite comptabilisés selon leur classement.

##### **Classement des Instruments Financiers**

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du modèle de comptabilisation que la Parti a choisi d'appliquer aux principales catégories d'instruments financiers :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Comptes débiteurs	Prêts et créances
Dépôt sur loyer	Prêts et créances
Emprunt bancaire	Autres passifs
Comptes créditeurs	Autres passifs
Adhésions perçues d'avance	Autres passifs

##### **Classement des Instruments Financiers (suite)**

###### **Détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs financiers habituellement acquis ou pris en charge dans le but de dégager un gain des fluctuations à court terme du prix. Ils sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont inclus dans les résultats.

###### **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement.  
Autre passifs.

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement et comprennent tous les passifs qui ne sont pas des dérivés ou qui ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction.

## ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

#### 2- Principales Conventions Comptables (suite)

##### Coûts de Transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Instruments Financiers – Informations à Fournir et Présentation

Tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif, en vertu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), le Parti fournit les informations sur les instruments financiers selon les indications contenues dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

#### 3- Comptes Débiteurs

	2014	2013
<b>Remboursements à recevoir de la Ville de Montréal</b>		
Dépenses électorales	\$ -	\$ -
Frais de fonctionnement et frais de recherche et de secrétariat	3,000	3,000
Taxes à la consommation à recevoir	9,885	37,121
Divers à recevoir	1,177	1,177
Intérêts à recevoir	-	-
CSST à recevoir	-	11
	<u>\$ 14,062</u>	<u>\$ 41,309</u>

#### 4- Immobilisations Corporelles

	2014		
	Coût	Amortisse- ment Cumulés	Montant Net
Améliorations locatives	\$ 38,240	\$ 38,240	\$ -
Matériel informatique	37,552	37,552	-
Mobilier	61,803	61,803	-
	<u>\$ 137,595</u>	<u>\$ 137,595</u>	<u>\$ -</u>
	<b>2013</b>		
	Coût	Amortisse- ment Cumulés	Montant Net
Améliorations locatives	\$ 38,240	\$ 38,240	\$ -
Matériel informatique	37,552	37,552	-
Mobilier	61,803	61,803	-
	<u>\$ 137,595</u>	<u>\$ 137,595</u>	<u>\$ -</u>

## ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

<b>5- Comptes Crédeurs</b>		<b>2014</b>		<b>2013</b>
Comptes fournisseurs et frais courus		\$ 154,523	\$	180,504
Contributions à rembourser		-		-
		<u>\$ 154,523</u>		<u>\$ 180,504</u>
<b>6- Contributions</b>				
	<u>Argent</u>		<u>Biens et Services</u>	<u>Total</u>
	Nbre	Montant	Nbre	Montant
				2014
				2013
<b>100\$ et plus</b>	-	\$ -	-	\$ -
<b>Moins de 100\$</b>	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>-</u>	<u>\$ -</u>
<b>7- Variation des Éléments Hors Caisse du Fonds de Roulement</b>		<b>2014</b>		<b>2013</b>
<b>Diminution (Augmentation) des</b>				
Comptes débiteurs		\$ 27,247	\$	280,996
Dépôt sur loyer		-		5,410
<b>Augmentation (Diminution) des</b>				
Comptes créditeurs		( 25,981)		3,555
Adhésions perçues d'avance		-		( 3,785)
		<u>\$ 1,266</u>	\$	<u>\$ 286,176</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation et de financement se détaillent comme suit :

		<b>2014</b>		<b>2013</b>
▪ Intérêts versés		\$ 421	\$	266
▪ Revenus d'intérêts		<u>\$ 66</u>		<u>\$ 1,005</u>

### 8- Gestion du Risque Lié au Capital

En matière de gestion du capital, les objectifs du Parti sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

Le parti gère son capital principalement au moyen de recettes liées à des subventions de la Ville de Montréal et à des contributions politiques recueillies lors d'événements à caractère politique. Les recettes de la Ville de Montréal représentent 0% des recettes totales du Parti (94% en 2013).

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, le Parti peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

Le Parti n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Le Parti définit son capital par le solde du fonds non grevé d'affectation. Au 31 décembre 2013 et 2014, le solde du fonds non grevé d'affectation est de Nil\$ (Nil\$ au 31 décembre 2013).

## **ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

#### **9- Instruments Financiers**

##### **a) Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2013 et 2014 l'exposition du parti au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux variable
Comptes débiteurs	Ne portent pas intérêt
Dépôt sur loyer	Ne porte pas intérêt
Emprunt bancaire	Taux variable, tel qu'il est décrit à la note 5
Comptes créditeurs	Ne portent pas intérêt
Adhésions perçues d'avance	Ne portent pas intérêt

##### **b) Risque de Crédit**

Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. Le Parti estime que le risque d'inexécution et de crédit est faible puisque ses débiteurs consistent principalement en remboursements à recevoir de la Ville de Montréal et en organismes gouvernementaux.

##### **c) Risque de Juste Valeur**

Le parti a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur de marché et le prix actuel d'instruments financiers assortis de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

#### **10- Opérations Entre Apparentés**

Au cours de l'exercice, le Parti a versé Nil\$ (8,690\$ en 2013) sous forme d'honoraires professionnels, à une société dont le représentant officiel est un associé. Au 31 décembre 2013 et 2014 le parti devait la somme de Nil\$ à cette société (Nil\$ en 2013).

#### **11- Continuité de l'Exploitation**

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif fondés sur la pérennité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Cependant, l'utilisation des principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif fondés sur la pérennité de l'organisme risque d'être inappropriée parce qu'il existe un doute important quant au bien-fondé de l'hypothèse de la continuité. En effet, compte tenu du fait que le parti n'a présenté aucun candidat au cours des dernières élections municipales et que le membership du parti est presque inexistant la capacité de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dépend d'un soutien continu de ses membres, de ses activités de financement et du remboursement de ses dépenses d'exploitation par la Ville de Montréal. La direction a adopté un plan de rationalisation des dépenses pour faire face à ces faits, et a bon espoir de redresser la situation actuelle. Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité ne convenait pas, parce que la direction estime que les mesures décrites précédemment atténueront les faits et conditions qui font douter du bien-fondé de cette hypothèse.

## ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

	2014	2013
<b><u>Frais de Fonctionnement</u></b>		
Loyers de bureaux permanents	\$ -	\$ 99,470
Activités ou manifestations à caractère politique	-	-
Services professionnels	-	11,262
Autres	-	2,354
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 113,086</u>
<b><u>Frais de Recherche et de Secrétariat</u></b>		
Activités ou manifestations à caractère politique	\$ -	\$ 5,343
Fournitures de bureau	-	24,097
Télécommunications	-	15,345
Salaires	-	81,301
Frais d'audit	-	26,872
Services professionnels	37,901	264,239
Autres	-	22,945
	<u>\$ 37,901</u>	<u>\$ 440,142</u>
<b><u>Autres Frais de Fonctionnement</u></b>		
Activités ou manifestation à caractère politique	\$ -	\$ -
Fournitures de bureau, sondage et publicité	-	-
Salaires	-	-
Services professionnels	-	-
Frais de logiciel	-	-
Autres	-	-
	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

ÉQUIPE TREMBLAY – UNION MONTRÉAL

ANNEXES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Section 1 – LISTE DES ÉLECTEURS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

NIL

Section 2 – EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS

NIL

Section 3 – SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

NIL

Section 4 – ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

BANQUE NATIONALE DU CANADA

600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST, NIVEAU A, MONTRÉAL, QC, H3B4L8

COMPTE # 12-201-20

Section 5 – CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS

Il n'y a plus aucun reçu officiel en circulation.



# ACCUSÉ DE RÉCEPTION

An English version of this form is available on request

## Instructions au trésorier :

- s'assurer que la section « déclaration » est remplie et signée par l'agent officiel; soit dans le cas du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé, soit dans le cas des Rapports d'un candidat indépendant autorisé
- s'assurer que le rapport financier est signé et daté par le représentant officiel et, dans le cas d'un parti politique, s'assurer qu'il est accompagné du rapport du vérificateur lorsque les recettes recueillies excèdent 5 000\$

Nous accusons réception des documents suivants :

**Rapports d'un candidat indépendant autorisé**

Copie des reçus délivrés

Factures, reçus, chèques ou autres pièces justificatives

**Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé**

Factures, reçus, chèques ou autres pièces justificatives

**Rapport financier en date du**

**Rapport de dépenses d'un intervenant particulier**

**Autres documents :**

Date du scrutin

An	Mois	Jour

Date du scrutin

An	Mois	Jour

Date du scrutin

An	Mois	Jour

2014	12	31
An	Mois	Jour

Nom du candidat indépendant ou du parti

Union Montréal

Nom du représentant officiel, de l'agent officiel ou de l'intervenant particulier

Marc Deschamps

Municipalité

Montréal

Nom en majuscules

Jean-Sébastien Jomard

Signature

Date de réception

An	Mois	Jour

2015	10	01
An	Mois	Jour